



**RESPONSABLE DEPARTEMENTAL DES GRADES
MAINE et LOIRE
KARATE et DISCIPLINES ASSOCIEES**



LUBRANO Laurent

Responsable départemental des grades

☎ 06 11 19 28 60

Courriel : lubrano.ffk@laposte.net

Date 26/09/2022

Mesdames et messieurs les présidents (es) de clubs, les enseignants (es), les pratiquants (es)

Cette note a pour but de répertorier les problèmes rencontrés lors des examens de grades, et ainsi d'apporter une démarche de qualité pour ces évènements du département.

1- Les dossiers doivent être envoyés, dans les temps, à l'adresse indiquée sur le document d'inscription à l'examen de grade.

Attention à ne pas envoyer les dossiers à l'adresse du comité départemental. En effet les dossiers ne seront pas récupérés par le comité directeur et l'inscription ne sera pas effectuée.

La date d'un mois avant la date de l'examen est impérative. Le cachet de la poste fera foi, tout dossier tardif sera refusé.

2- Les dossiers doivent être complets.

Les adresses personnelles doivent être notées sur les enveloppes.

Les enveloppes doivent être timbrées.

Tous les documents demandés doivent être vérifiés comme bien présents avant d'envoyer le dossier d'inscription.

3- Les passeports doivent être parfaitement complétés lorsqu'ils sont présentés au responsable des grades le jour de l'examen.

Il existe différents types de passeports plus ou moins récents. Il convient de compléter le passeport dont on dispose de la façon la plus complète possible.

Dans certains passeports l'enseignant doit signer la demande d'examen.

Dans tous les cas la photo doit être collée.

Dans tous les cas le passeport doit être complet pour pouvoir présenter l'examen de grade. Tout candidat ayant un passeport incomplet sera refusé.

4- La validation des compétitions pour la voie compétition.

En cas de réussite aux unités de valeur techniques, la prise en compte des 5 compétitions officielles ne sera effective que si les dites compétitions ont été signés par les responsables de ces compétitions.

Les compétitions sont prises en compte 2 saisons sportives avant et 2 saisons sportives après (donc 4 saisons sportives) à partir de la date d'obtention des unités de valeur techniques.

Toute compétition ne présentant pas de justification signée ne sera pas prise en compte.

Comité Départemental de **KARATE et DISCIPLINES ASSOCIEES** de Maine et Loire
Maison départementale des sports

7 rue Pierre de Coubertin 49136 LES PONTS DE CE

Tél : 02 41 42 34 50 **Email** : karate49@club-internte.fr **Site internet** : <http://sites.ffkarate.fr/maineetloire/>



**RESPONSABLE DEPARTEMENTAL DES GRADES
MAINE et LOIRE
KARATE et DISCIPLINES ASSOCIEES**



5- Ou et à qui poser des questions en cas de doutes ?

Si les questions que vous vous posez ne peuvent obtenir des réponses certaines au sein de votre club, vous pouvez les poser :

Lors des stages de préparation aux examens de grades. Il y en a deux par an organisés dans le département. Lors de ces stages les intervenants et le responsable des grades sont présents pour répondre à toutes vos questions concernant les modalités et les attendus des examens.

Attention, ces stages ne sont pas mis en place pour vous apprendre la pratique de l'art martial. Pour progresser vous avez les cours dispensés par les enseignants de vos clubs, les stages départementaux organisés avec les hauts gradés du département et tous les autres stages mis en place par les clubs ou par les différentes instances de la fédération.

6- Respect de la procédure des 1^{er} Dan Club

A l'issue de la réussite des candidats en premier dan club, les éléments suivants doivent parvenir à l'adresse indiquée pour la réception des dossiers d'examen de grades départementaux :

Le chèque de règlement.

Le bordereau signé par les examinateurs.

Les passeports complétés avec les notes *mais non signés*

Une enveloppe grand format par candidat. Cette enveloppe sera affranchie au même tarif que celle de l'examen du premier dan départemental. Elle permet le retour des diplôme, carte et passeport. Elle doit **impérativement** être libellée au nom et à l'adresse du candidat.

Attention à ne pas envoyer les dossiers à l'adresse du comité départemental. En effet les dossiers ne seront pas récupérés par le comité directeur et la validation ne sera pas effectuée.

La validation des premiers dan club par le comité départemental sera effectuée les jours des examens de grades départementaux.

7- Pourquoi ce message diffusé à tous ?

Le comité départemental remarque que pour diverses raisons, toutes respectables, les assemblées générales, actions de formation et d'information du département ne sont pas suivies par l'ensemble des clubs. C'est en souhaitant offrir à chacun les meilleures chances de réussite aux examens de grades que j'ai voulu vous communiquer ce texte.

Avec mes meilleures intentions

Laurent Lubrano

Responsables des grades CD Karaté 49.

Comité Départemental de **KARATE** et **DISCIPLINES ASSOCIEES** de Maine et Loire
Maison départementale des sports

7 rue Pierre de Coubertin 49136 LES PONTS DE CE

Tél : 02 41 42 34 50 **Email** : karate49@club-internte.fr **Site internet** : <http://sites.ffkarate.fr/mainetloire/>